

HOMMAGE AUX COMMUNARDS - NOIRMOUTIER EN L'ÎLE

1871 - 1872

Des Communards furent internés dans le Château de Noirmoutier



Pose d'une borne souvenir au pied du château
Mai 2016



La Libre Pensée de Vendée
Le Mouvement de la Paix de Vendée

Avec le soutien de la section de Noirmoutier-Nord-Ouest Vendée de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, lancent un appel aux dons pour sa réalisation. La pose de la borne sera assurée par la ville de Noirmoutier en l'Île.

Le coût de l'ouvrage est de 2500 €



HOMMAGE AUX COMMUNARDS NOIRMOUTIER EN L'ÎLE

Monsieur - Madame
domicilié-e à

apporte sa contribution sous forme d'un don de€

(.....) uniquement destiné au financement de la réalisation d'une borne commémorative en mémoire des Communards internés dans le Château de Noirmoutier en l'Île de juin 1871 à février 1872.

Chèque libellé à l'ordre de Libre Pensée Vendée. Une attestation de don sera adressée en retour.

Cette réalisation sera effective dans le courant de l'année 2016 sous réserve d'obtenir toutes les autorisations administratives. Dans l'éventualité où cette initiative ne pourrait aboutir, les sommes recueillies seront intégralement restituées aux donateurs.

Fait à la Roche sur Yon le.....201.....

POUR UNE STÈLE EN HOMMAGE AUX COMMUNARDS INTERNÉS A NOIRMOUTIER EN L'ÎLE



La Fédération de Vendée de la Libre Pensée, Le Mouvement de la Paix Vendée, avec le soutien de la section Noirmoutier Nord-Ouest Vendée de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen,



Dès le 140^{ème} anniversaire de La Commune de Paris (18 mars 1871-28 mai 1871) célébré à La Roche-sur-Yon, puis à Noirmoutier, la question d'un lieu de mémoire était posée.

L'année 2016 verra une stèle érigée dans les douves du château.



Cette notice rappelle ce que fut cet épisode particulier, en défense de la République, s'appuyant sur la Fédération républicaine de la Garde nationale, puis fondant l'histoire du mouvement ouvrier français et international qui va y puiser nombre de ses références.

C'est par un appel aux donateurs que nous souhaitons la financer.
La stèle sera remise à la Ville de Noirmoutier pour sa pérennité.

Pour toute correspondance
Fédération de la Libre Pensée de Vendée
71 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Officiellement proclamée à l'Hôtel de Ville le 28 mars, la Commune entame une vaste œuvre démocratique, sociale, humaniste, intégrant les femmes et les étrangers.

Des principales mesures révolutionnaires prises, on peut rappeler l'abolition de la conscription, moratoire sur les loyers et les dettes, rétablissement du droit au divorce,

Séparation des Églises et de l'État par la suppression du budget des cultes, l'instruction primaire gratuite et laïque, donc École publique, gratuite, pour tous, filles et garçons, hors des dogmes religieux, nomination d'instituteurs publics, Démocratie : révocabilité à tout moment des délégués élus.

Pour la plupart, elles seront réalisées partiellement ou en totalité par les gouvernements ultérieurs de la République.

C'est une **OEUVRE INACHEVÉE**

Ces mesures furent évidemment combattues par le gouvernement de Thiers qui se refuse à toute conciliation avec la Commune.

Parmi les Communards d'origine vendéenne, on n'oubliera pas **Marie Gaboriau, épouse Chiffon**, née à Ardelay, dont le rôle auprès de Louise Michel fut des plus importants.

UNE RÉPRESSION POUR UNE

« EXPIATION COMPLÈTE »

Dès le début du mois d'avril, Thiers donne l'ordre de bombarder et d'assiéger Paris tandis que les forces d'occupation allemandes restent campées autour de la capitale. La Commune est prise en tenailles.

S'il ne s'agit encore que de quelques centaines de Communards faits prisonniers, le plus grand nombre le sera au cours de la Semaine sanglante du 21 au 28 mai quand Thiers décrète « l'expiation complète ».

Entre 20 et 30 000 Communards sont exterminés sans autre forme de jugement dans cette « terreur tricolore » selon l'expression de Benoît Malon. Entre 40 et 60 000 prisonniers sont considérés comme de dangereux insurgés. Officiellement, près de 37 000 arrestations sont opérées dont 1745 étrangers, 34607 hommes, 1051 femmes et 651 enfants. En attendant la tenue des procès et les verdicts que prononcent à partir d'août les 23 conseils de guerre, on parque les prévenus à Versailles, dans les casernes, les maisons d'arrêt, les dépôts, dans les caves de l'Orangerie ou des Grandes Ecuries... Puis dans les forts militaires de l'Atlantique de Charente-Inférieure en attendant la transportation, de Vendée à l'île d'Yeu (fort de Pierre levée) et Noirmoutier.

Quelques exemples de Communards d'origine vendéenne qui ont fréquenté ces lieux d'internement

Joseph Citeau, né à Noirmoutier-en-l'île le 30 mai 1824, cordonnier, marié, sans enfant, franc-maçon engagé dans la XVII^{ème} légion d'artillerie, fut arrêté fin juin et interné au dépôt de Versailles début juillet. Placé sur une vieille frégate à voiles *L'Iphigénie* le 6 juillet avec 400 autres insurgés, transféré le 12 octobre au Château d'Oléron et remis à la prison du fort d'Issy le 27 novembre.

Pierre Budaille, né le 18 janvier 1836 à Saint-Nicolas-de-Brem, instituteur, veuf et père d'un enfant, était connu des milieux d'opposition à l'Empire puisqu'il était qualifié de « communiste » pour des propos tenus dans les clubs de Belleville en 1869. Contraint à s'exiler, il revint en décembre 1870, s'engagea dans les mobiles de la Vendée pour la campagne de la Loire.

Armand Meunier, né le 19 novembre 1830 à Bournezeau, menuisier, célibataire, au 191^{ème} bataillon, arrêté le dernier jour de la Commune le 28 mai, arrive au fort Boyard en juin. Evacué à l'hôpital de l'île d'Aix, il y meurt le 7 septembre 1871. Comme d'autres, il n'a pas supporté les conditions de détention.

Une dizaine d'autres ont été actuellement recensés.

SUR LA BORNE EST POSÉE LA PLAQUE CI-DESSOUS

AUX COMMUNARDS INTERNÉS EN CES LIEUX

1871-1872

Le 18 mars 1871, le peuple de Paris refuse la saisie des canons de Montmartre, pour défendre la République proclamée le 4 septembre 1870, après l'épreuve du siège de la capitale par l'armée prussienne et les décisions hostiles du gouvernement à Versailles. C'est le début d'une insurrection appelée « la Commune de Paris ». Durant 72 jours, son Conseil élu met en œuvre des mesures d'émancipation dont l'instruction primaire gratuite, la séparation de l'Église et de l'État, la révocabilité des élus, l'organisation du travail et la protection sociale.

Le gouvernement Thiers lance la répression fin mai 1871. La Commune est vaincue, 30 000 Communards fusillés sur place, 37 000 arrêtés, 4500 déportés vers les bagnes. On estime à 900 le nombre d'internés au fort de l'Île d'Yeu et au château de Noirmoutier, entre septembre 1871 et février 1872, dont la moitié bénéficia d'un non lieu.